



# Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260422-DEL\_22042026\_03-DE



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT  
SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES  
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

**Date de convocation**

14/04/2026

**Date d'envoi**

15/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN, Président en exercice.

**Nombre de membres**

En exercice : 06

Présents : 04

Absents : 02

Pouvoirs : 02

Votants : 06

**Etaient présents :**

Madame Corinne DELPORTE,  
Messieurs Antoine MAQUIN, Régis SALIC, Fabien PELLETIER.

**Absents excusés (délégués titulaires) :**

Madame Lucie JORGE,  
Monsieur Stéphane TESSIER.

**Assistaient avec voix délibérative les délégués suppléants, suivant les statuts :**

Madame Sabrina VRIGNAUD,  
Monsieur Noah MAROT.

**Assistaient également sans voix délibérative les délégués suppléants :**

Monsieur Vincent GUILLET.

**Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :**

Monsieur Raphaël SIMAR, Directeur Général des Services de la ville de Luynes et du Syndicat Intercommunal de Gestion des Transports Scolaires.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Régis SALIC.



**DEL N° 22-04-2026/03 ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT**

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour fixant le nombre de Vice-Président à un.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'élection du Vice-Président intervient au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours du scrutin, à la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Il convient de préciser que le Vice-Président est élu parmi les délégués titulaires.

Après un appel à candidature, Monsieur Régis SALIC (commune de Saint Etienne de Chigny) se présente pour ce poste.

Il est ensuite procédé à un vote à main levée, par suite de l'accord unanime de l'ensemble des délégués présents.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de délégués présent n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	6
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4

Monsieur Régis SALIC a obtenu 6 voix.


**AYANT OBTENU LA MAJORITÉ ABSOLUE, MONSIEUR RÉGIS SALIC EST PROCLAMÉ VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT ET EST IMMÉDIATEMENT INSTALLÉ.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Antoine MAQUIN

Le secrétaire de séance,

  
Régis SALIC

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : ...22/05/2026

Et sa publication le site internet de la commune le : ...22/05/2026

Le Président,

